



la Convention  
de la Baie-James  
et du Nord québécois

**Comité consultatif  
pour l'environnement  
de la Baie-James**

ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ  
ᐅᐅᐅᐅ  
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

Siège social :  
Mistissini

Secrétariat et correspondance générale :

Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James  
Direction régionale du Nord du-Québec  
150, boul René Levesque Est, 8<sup>e</sup> étage  
Boîte 97  
Québec (Québec) G1R 4Y1  
Téléphone : (418) 528-7354  
Télécopieur : (418) 646-0266

**COMPTE RENDU DE LA 104<sup>e</sup> RÉUNION  
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT  
DE LA BAIE-JAMES  
(ADOPTÉ)**

**DATE :** Le 2 octobre 1998

**ENDROIT :** Conférence téléphonique

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- MM. Yves Désilets, Canada  
Willie Iserhoff, ARC
- M<sup>mes</sup> Susanne Hilton, ARC  
Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente par intérim
- MM. Claude Langlois, Canada, président  
Jacques Lefebvre, Québec  
Denis Bernatchez, secrétaire

**ÉTAIENT ABSENTS :**

- MM. Luc Bouthillier, Québec  
Diom Romeo Saganash, ARC  
Harm Sloterdijk, Canada

---

**NOTE :** Le CCEBJ a tenté de tenir cette conférence téléphonique mardi le 29 septembre 1998. Faute de quorum, elle a été reportée au 2 octobre 1998.



**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président du CCEBJ, M. Claude Langlois, souhaite la bienvenue aux membres, puis il ouvre la 104<sup>e</sup> réunion du CCEBJ (conférence téléphonique).

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Discussion et approbation du document sur les critères et indicateurs;
3. Mandat du groupe de travail;
4. Changement de signature (résolution);
5. Date de la prochaine réunion.

**2. DISCUSSION ET APPROBATION DU DOCUMENT SUR LES CRITÈRES ET INDICATEURS**

Le document à l'étude porte le titre de « A Proposal for The First Approximation Of Criteria And Indicators Of Sustainable Forest Management For Eeyou Istchee ». Ce document est le résultat d'un processus de réflexion et de rédaction qui s'est étendu sur une période d'un an et demi.

Le CCEBJ avait initialement requis les services de M<sup>me</sup> Carole Lévesque, professeure à l'INRS-culture et société, pour travailler à « L'élaboration d'un Corpus de critères et d'indicateurs d'ordre social, économique et culturel », devant être intégrés aux prochains plans généraux d'aménagement forestier (PGAF). Ce document a servi de base à l'élaboration de la présente proposition du CCEBJ.

Rappelons également que le sous-comité sur la foresterie, à sa neuvième réunion, tenue le 7 mai 1997, avait examiné un rapport d'étape du sous-groupe de travail, qui proposait une série d'éléments à intégrer aux prochains PGAF. Le document sur les critères et indicateurs suit la table des matières adoptée par le CCEBJ le 20 mai 1997.

Après plusieurs séances de travail, la partie crie du CCEBJ a déposé sa proposition de critères et d'indicateurs. Les membres ont reçu le document et ont eu l'occasion d'en prendre connaissance avant la conférence téléphonique.

Un membre propose que le document, une fois adopté par le CCEBJ, soit remis à un nouveau groupe de travail qui aura à élaborer une proposition de mise en oeuvre. Après un rapide tour de table, l'on constate que tous les membres sont d'accord pour en faire un document du CCEBJ.

Par la suite, la discussion s'engage sur la nature plus ou moins finale du document du CCEBJ. Le fait que le document porte, dans son titre, la mention de

« Proposal » donne déjà une bonne idée de la nature du document et le présente comme une « proposition finale » du CCEBJ. Même si certains membres auraient préféré que la mention « document de travail » y apparaisse, il semble que le titre du document permet au groupe de travail d'organiser sa réflexion sur un document définitif à ce stade-ci [stand alone document].

Un membre nommé par le Québec est d'avis que le CCEBJ, étant un comité consultatif, a pour rôle d'élaborer des propositions de cette nature. Cela est tout à fait à l'intérieur de son mandat. Une fois que le document aura reçu l'approbation du CCEBJ, il pourra être envoyé à des intervenants en mentionnant qu'un groupe de travail élabore une proposition de mise en œuvre et que les commentaires des gouvernements et des autres intervenants sont les bienvenus.

Le président fait un tour de table et demande à chaque membre de prendre position sur l'adoption du document. Le document est adopté, à la majorité de voix. Les versions anglaises et françaises seront envoyées aux gouvernements et aux instances que le CCEBJ juge utile d'informer de la question. Le plan de mise en œuvre sera considéré comme un document distinct de la proposition de critères et d'indicateurs. Pour sa part, M. Yves Désilets est d'accord avec la proposition sur les critères et indicateurs, mais s'objecte à ce que le document soit séparé du plan de mise en œuvre. Il croit que les deux documents devraient constituer un tout, ce qui leurs donneraient plus de force. M. Désilets demande que sa dissidence soit inscrite au compte rendu de la réunion.

**Résolution du CCEBJ no. 98-10-02-01 portant sur l'adoption du document sur les critères et indicateurs :**

**Après discussion, il est résolu d'adopter le document intitulé « A Proposal for The First Approximation Of Criteria And Indicators Of Sustainable Forest Management For Eeyou Istchee », portant sur les critères et indicateurs à intégrer aux prochains plans généraux d'aménagement forestier (PGAF).**

**Le vote est demandé. La résolution est adoptée à la majorité des voix.**

### **3. MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL**

Le secrétaire du CCEBJ et un membre nommé par l'ARC, ont préparé une proposition de mandat pour le groupe de travail sur les critères et indicateurs à intégrer aux prochains PGAF.

Les membres ont pris connaissance de la note de service et se montrent d'accord avec le mandat proposé qui consiste à élaborer un plan de mise en œuvre des critères et indicateurs.

Un membre nommé par l'ARC veut savoir si le CCEBJ est disposé à couvrir les frais de la participation de M<sup>me</sup> Carole Lévesque et d'autres personnes-ressources dont la participation au groupe de travail est requise. Il serait sans doute fort utile d'inviter une personne-ressource de Forêt Canada ou d'une forêt modèle (Bas Saint-Laurent) à se joindre au groupe de travail. Des frais peuvent être associés à la participation de ces personnes. Le membre ajoute qu'il est important de maintenir un bon équilibre entre les personnes spécialisées dans les aspects biophysiques (ingénieurs forestiers) et les spécialistes des questions socio-économiques et culturelles de l'aménagement forestier.

Relativement aux frais associés à la participation des personnes-ressources au groupe de travail, le président du CCEBJ veut savoir si une estimation des coûts a été faite et si les disponibilités financières du CCEBJ lui permettent de les rémunérer ou à tout le moins de couvrir leurs frais de subsistance et de déplacement.

À ce sujet, le secrétaire du CCEBJ mentionne que le MRN a envoyé au Comité consultatif une subvention de 46 250 \$ dont il reste un solde de 40 000 \$. Trente mille dollars doit être utilisé par le CCEBJ afin d'assurer la participation du CCEBJ aux travaux prévus dans le plan d'action conjoint. Le secrétaire explique qu'il a fait des démarches auprès de M. Jean François Gravel du MRN afin de connaître la latitude du CCEBJ dans l'utilisation de cette subvention. Monsieur Gravel juge que la subvention peut être utilisée dans un contexte un peu plus large que celui pour lequel elle a été attribuée, en autant que la subvention serve pour des fins associées à la foresterie. L'exercice d'élaboration des critères et des indicateurs forestiers serait une activité acceptable, selon M. Gravel. Il en est de même pour la reproduction de la carte synthèse sur les perturbations forestières sur le Territoire, élaborée par l'ARC.

Un membre nommé par le Canada est d'avis que, puisque la subvention a été versée pour faire de la coordination avec le comité Cri-Québec sur la foresterie, il faudrait désigner un de nos membres à ce comité de négociation afin d'agir en conformité avec le but visé par la subvention. Un membre nommé par l'ARC croit qu'il n'est pas pertinent de nommer un de nos membres à ce comité et qu'il est préférable de leur envoyer le document du CCEBJ sur les critères et indicateurs. En ce qui a trait aux dépenses de M<sup>me</sup> Lévesque, il semble qu'une somme d'environ 4 000 \$ ou 4 500 \$ pourrait être suffisante pour permettre sa participation au groupe de travail.

Sur les frais reliés à la participation de M<sup>me</sup> Lévesque, le président suggère qu'on y revienne plus tard compte tenu qu'aucune évaluation n'a pas été faite à ce sujet. Il demande que le secrétaire fasse la liste des dépenses à effectuer avec la subvention du MRN. Il en sera question à une prochaine conférence téléphonique.

Reproduction de la carte synthèse

Un membre nommé par l'ARC croit utile que plusieurs copies (45) de la carte synthèse sur les perturbations forestières soient produites pour accompagner le document sur les critères et indicateurs.

Les membres se prononcent sur la pertinence de reproduire 45 copies de la carte synthèse. M. Désilets croit qu'il revient à l'ARC de défrayer les coûts de reproduction des cartes qui seront envoyées aux communautés crie Monsieur Désilets s'objecte à ce que la subvention du MRN soit utilisée à d'autres fins que celle pour laquelle elle avait été accordée. Il y a des risques que le Vérificateur général prenne le CCEBJ en défaut à ce sujet. Il demande que sa dissidence soit inscrite au compte rendu de la réunion. Les autres membres du CCEBJ sont d'accord avec l'utilisation de la subvention à des fins reliées exclusivement à la foresterie, tel que confirmé par M. Jean-François Gravel du MRN.

L'argent nécessaire à la reproduction de la carte sera prise à même la subvention du MRN.

**Résolution du CCEBJ no. 98-10-02-02 portant sur la reproduction de la carte synthèse sur les perturbations forestières :**

**Après discussion, il est résolu que le secrétaire du CCEBJ entreprenne les démarches nécessaires à la production de 45 copies de la carte synthèse sur les perturbations forestières sur le territoire de la Baie-James. Le montant associé à cette dépense sera pris à même la subvention du MRN. Le coût total du projet ne devra pas dépasser 2 000 \$. Les copies seront jointes au document du CCEBJ sur les critères et indicateurs à intégrer aux prochains PGAF.**

**Le vote est demandé. La résolution est adoptée à la majorité des voix.**

Mise à jour du régime forestier

Un membre nommé par l'ARC rappelle que le ministre Chevrette a envoyé au CCEBJ pour consultation, un document portant sur la mise à jour du régime forestier. Le délai pour faire parvenir nos commentaires est fixé au 15 novembre. Les membres conviennent d'inviter des personnes-ressources du MRN, le 12 novembre, à faire une présentation et à répondre aux questions des membres du CCEBJ à ce sujet. Cette réunion sera une rencontre formelle du CCEBJ et le seul point à l'ordre du jour sera la mise à jour de la Politique forestière.

**4. CHANGEMENT DE SIGNATURE (RÉSOLUTION)**

Suite au changement intervenu à la présidence du CCEBJ, il devient nécessaire, pour les fins bancaires, de rédiger une résolution attestant de la volonté du CCEBJ à autoriser le nouveau président à signer les chèques sur le compte du CCEBJ, conjointement avec le secrétaire (Denis Bernatchez).

**Résolution du CCEBJ no. 98-10-02-03 portant sur l'autorisation du nouveau président du CCEBJ à signer les chèques tirés sur le compte du CCEBJ :**

**Il est résolu d'autoriser le nouveau président du CCEBJ, M. Claude Langlois, à signer les chèques sur le compte du CCEBJ, conjointement avec le secrétaire M. Denis Bernatchez.**

**Résolu à l'unanimité**

**5. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu, dans les bureaux de l'ARC, à Montréal, le 12 novembre 1998. Le seul point à l'ordre du jour portera sur la consultation sur la mise à jour du régime de la Politique forestière.

Une autre réunion du CCEBJ aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 1998, soit à Québec ou à Montréal, pour tenir compte des disponibilités de M<sup>me</sup> Diane Gaudet qui sera invitée à rencontrer le CCEBJ. À l'occasion de cette réunion, le CCEBJ analysera le rapport du groupe de travail sur la mise en œuvre des critères et indicateurs.



**DENIS BERNATCHEZ**  
Secrétaire